

Les donations : clauses particulières et modifications de certaines clauses

Stéphanie CARON

Avocate au barreau de Bruxelles – Delahaye Avocats



Bérénice DELAHAYE

Avocate au barreau de Bruxelles – Delahaye Avocats

Collaboratrice scientifique du Centre de droit de la personne, de la famille et de son patrimoine de l'UCLouvain

TABLE DES MATIÈRES

I.	Introduction.....	260
II.	Les clauses optionnelles	261
A.	Cadre général et définition.....	261
B.	Droit de retour conventionnel.....	261
1.	Caractère optionnel.....	261
2.	Effet rétroactif.....	261
a.	Retour des biens donnés	261
b.	Fruits des biens donnés.....	262
3.	Aménagement conventionnel de la rétroactivité.....	263
a.	Validité sur le plan civil.....	263
b.	Conséquences fiscales.....	263
C.	Charge de rente optionnelle	263
III.	Clauses subrogatoires.....	263
A.	Subrogation réelle générale ?.....	263
B.	Incidence sur le droit de retour conventionnel.....	264
IV.	Gestion/disposition des biens donnés	265
A.	Mandat de gestion « irrévocable » dans le cadre d'une donation d'un portefeuille-titres en pleine propriété.....	265
1.	Donner et retenir ne vaut.....	265
2.	Mandat de gestion irrévocable	266
3.	Abus fiscal ?.....	267
4.	Conclusion.....	267
B.	Pouvoirs de disposition de l'usufruitier.....	267
1.	Pouvoirs de disposition « généraux ».....	267
2.	Droit de disposition fonctionnel en présence d'une universalité de fait de biens	269
3.	Obligation de restitution	269
C.	Clause de gestion / Bewindsclausule.....	270
1.	Contexte.....	270
2.	Définition.....	270
3.	Première composante : interdiction d'aliénation	270
4.	Seconde composante : gestion des biens par une tierce personne désignée.....	270
5.	Licéité de la clause de gestion.....	271
a.	Réserve.....	271
b.	Administration légale des biens du mineur par le parent survivant	271
6.	Rédaction.....	272

V.	Clause d'exclusion de la communauté des revenus des biens donnés.....	273
A.	Revenus des biens donnés	273
B.	Règle de l'immutabilité des régimes matrimoniaux	273
C.	Portée de cette règle.....	273
1.	Conventions entre époux	273
2.	Convention entre un époux et un tiers	273
a.	Article 2.3.22 du Code civil.....	274
b.	Article 2.3.54 du Code civil.....	274
3.	Conclusion.....	274
D.	Sanction.....	274
VI.	Modification conventionnelle de certaines clauses	274
A.	Autonomie de la volonté	274
B.	Ajout ou modification de la clause de droit de retour conventionnel.....	275
1.	Validité au niveau civil	275
2.	Conséquences fiscales	275
a.	Opposabilité à l'administration fiscale de l'avenant	275
b.	Droits d'enregistrement/Fiscalité.....	276
C.	Modification d'une charge de rente	276
1.	Suppression d'une charge de rente	276
a.	Qualification de donation	276
b.	Conséquence de cette qualification de donation sur la forme de la renonciation	276
c.	Conséquences fiscales	277
2.	Augmentation du montant d'une rente ou ajout d'une rente.....	277
D.	Renonciation à un usufruit.....	278
1.	Aspects civils	278
a.	Validité et conditions de fond	278
b.	Conditions de forme.....	278
2.	Aspect fiscal.....	278
a.	Renonciation abdicative	278
b.	Renonciation translatrice à titre gratuit constitutive de donation	279
(i)	Renonciation enregistrée.....	279
(ii)	Renonciation non enregistrée.....	279

I. Introduction

Les donations sont des contrats simples lorsque le donateur souhaite gratifier le donataire, en renonçant définitivement à la propriété des biens donnés et de leurs revenus.

Mais la plupart du temps, et en particulier lorsque la donation porte sur des biens d'une valeur importante et/ou a notamment pour but de limiter les droits de succession au décès du donateur, des clauses particulières sont insérées. Elles peuvent avoir pour buts de :

- garantir le bon usage/la bonne gestion des biens donnés ;
- conserver des revenus au profit du donateur ;

- conserver le caractère propre des biens donnés, voire de leurs revenus ;
- prévoir qu'en cas de prédécès du donataire, les biens donnés reviennent au donateur qui pourra à nouveau en disposer.

Nous proposons de faire le point sur certaines clauses particulières classiquement insérées dans les donations, à savoir les clauses optionnelles (*infra*, II), les clauses subrogatoires (*infra*, III), les clauses de gestion des biens donnés (*infra*, IV) et les clauses d'exclusion de la communauté des revenus de biens donnés (*infra*, V). Pour terminer, nous examinerons la modification conventionnelle de certaines clauses (*infra*, VI). L'aspect fiscal sera analysé de manière transversale, dans chacun de ces chapitres.